

Image not found or type unknown



## Possibilité d'enregistrer une marque / dessin qu'on a déjà utilisé dans des réseaux sociaux

Par **joanluc**, le **28/03/2024** à **20:39**

Bonjour

Tout est déjà dans le titre : une connaissance voudrait enregistrer à l'INPI et faire protéger le nom d'une association et son logo alors qu'ils ont déjà été utilisés sur un compte sur un réseau social pendant plusieurs années.

Merci d'avance pour vos réponses, cordialement

Par **Marck.ESP**, le **29/03/2024** à **08:24**

Bonjour et bienvenue sur LegaVox

Je ne vois pas ce qui pourrait l'en empêcher à partir du moment où cette personne n'enfreint aucune règle ou loi.

Je vous rappelle en outre que l'association bénéficie déjà d'une protection liée à son enregistrement... <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31493>

**PS/ Car un doute me vient...**

Lorsque vous écrivez qu'ils ont déjà été utilisés, serait-ce pas une autre association ?

Par **beatles**, le **29/03/2024** à **09:39**

Bonjour,

Voir ce lien : [Peut-on protéger le nom et le logo de notre association ?](#)

Cdt.